

<https://www.snetap-fsu.fr/L-ASMA-l-Action-Sociale-au-Ministere-de-l-Agriculture.html>



L'ASMA : l'Action Sociale au Ministère de l'Agriculture

- Les Dossiers - Action sociale -

Date de mise en ligne : mercredi 14 février 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Créés en 1985, L'ASMA organise et développe ses activités au bénéfice des agent.es actif.ves et retraité.es du ministère en charge de l'agriculture, de ses partenaires et de leurs ayants droits.

Au niveau national, l'ASMA nationale est gérée par les représentant.es du personnel des [OS](#) représentative au CSA ministériel.

Au niveau local, des associations sont constituées par département, les [ASMA](#) Départementales avec un CA élu sur listes nominatives, présentées ou non par les organisations syndicales.

L'ASMA c'est avant tout des valeurs, créer des lieux d'échanges entre les agent.es, proposer des activités au bénéfice de tous, favoriser la mixité sociale, développer le lien social, respecter les principes de laïcité, favoriser les échanges et rendre les activités artistiques, culturelles, sportives accessibles à toutes et tous.

Au niveau national, on retrouve le secteur jeunesse, avec des offres de colonies de vacances, de séjours jeunes, de séjours linguistiques et la possibilité de passer le BAFA et BAFD.

On retrouve aussi le secteur séjours, avec des locations subventionnées au QF, partout en France. Les agent.es peuvent aussi vivre les vacances à la ferme ou à la campagne en expérimentant l'accueil paysan.

Le secteur culture propose de nombreuses escapades culturelles, dont des participations à des festivals. Il propose aussi des stages photos, d'aquarelle...

Le secteur voyage propose des voyages de plus de 7 jours, subventionnés également au QF aux quatre coins du monde.

Des catalogues sortent 2 fois par an (un pour le secteur jeunesse et un qui regroupe les secteurs séjours voyages et culture). Ils sont distribués via les AD dans les structures et sont consultable sur le site internet de l'ASMA Nationale.

L'ASMA nationale, via le secteur prêts sociaux, peut accorder, sous réserve de conditions, un prêt sans frais jusqu'à 3000 €. Les formulaires de demandes se trouvent sur le site de l'ASMA.

Au niveau départemental les activités sont diverses et variées, sorties, activités de groupes, spectacles, soirées théâtre, etc... Il faut se rapprocher de son AD de département pour découvrir tout ce qu'elle propose.

[Voir le site national de l'ASMA](#)

Post-scriptum :

Pour en savoir plus :

. [Comment s'informer sur nos DROITS SOCIAUX ?](#)

. [L'ASMA, un modèle pionnier de l'action sociale](#)